



CEAUCÉ

CHANGEMENT D'HORAIRES DE LA POSTE : TEL : 02 33 14 05 52

 LA POSTE
LUNDI : FERMEE
MARDI : 10h30-12h30 et 14h-15h
MERCREDI : 9h30-12h30
JEUDI : 9h30-12h30 et 14h-15h
VENDREDI : 9h30-12h30 et 14h-16h30
SAMEDI : 10h-12h

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MEDIATHEQUE TEL :
02 33 66 79 48



MERCREDI : 16h00-18h00
JEUDI : 10h30-12h30
VENDREDI : 16 H30-18 H30
SAMEDI : 10 H00-12 H00

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens nés en juillet août septembre 2009 doivent se faire recenser avant le 31 octobre 2025.
Apporter le livret de famille.



NOUVEAUX HORAIRES DE LA DECHETTERIE A COMPTER DU 01/04/2025



TEL : 06 18 78 21 21
Période estivale : du 01/04 au 30/09
Lundi et mercredi : 14h00-17h00
Jeudi : 10h00-12h00
Vendredi : 14h00-18h00
Samedi : 9h00-12h00 14h00-18h00

Période hivernale : du 01/10 au 31/03
Lundi et mercredi : 14h00-17h00
Jeudi : 10h00-12h00
Vendredi : 14h00-17h00
Samedi : 09h00-12h00 14h00-17h00
La déchetterie sera fermée les jours fériés

ETAT CIVIL

Naissances :
Océane LETELLIER
Djayden BEECHING-SEGAR
Emma DUFFARD

Mariages :
Eric BRODIN et Pascale LE NEAL
Yannick DESLANDES et Claire BADEUIL



Décès :
Anita BOURGEOIS
Michel GOUSSIN
Valérie LEMOIGNE



HORAIRES DE LA MAIRIE (Ouverture au public)



Lundi : 9 h-12h
Mardi : 9h-12h
Mercredi : 9h-12h
Jeudi : 9h-12h et 14h-16h
Vendredi : 9h-12h et 14h-16h
Samedi : 9h-11h30

Adresse mail : mairie.ceauche@wanadoo.fr
Site web : <https://ceauche-mairie.fr>
Tél : 02 33 38 31 19

“

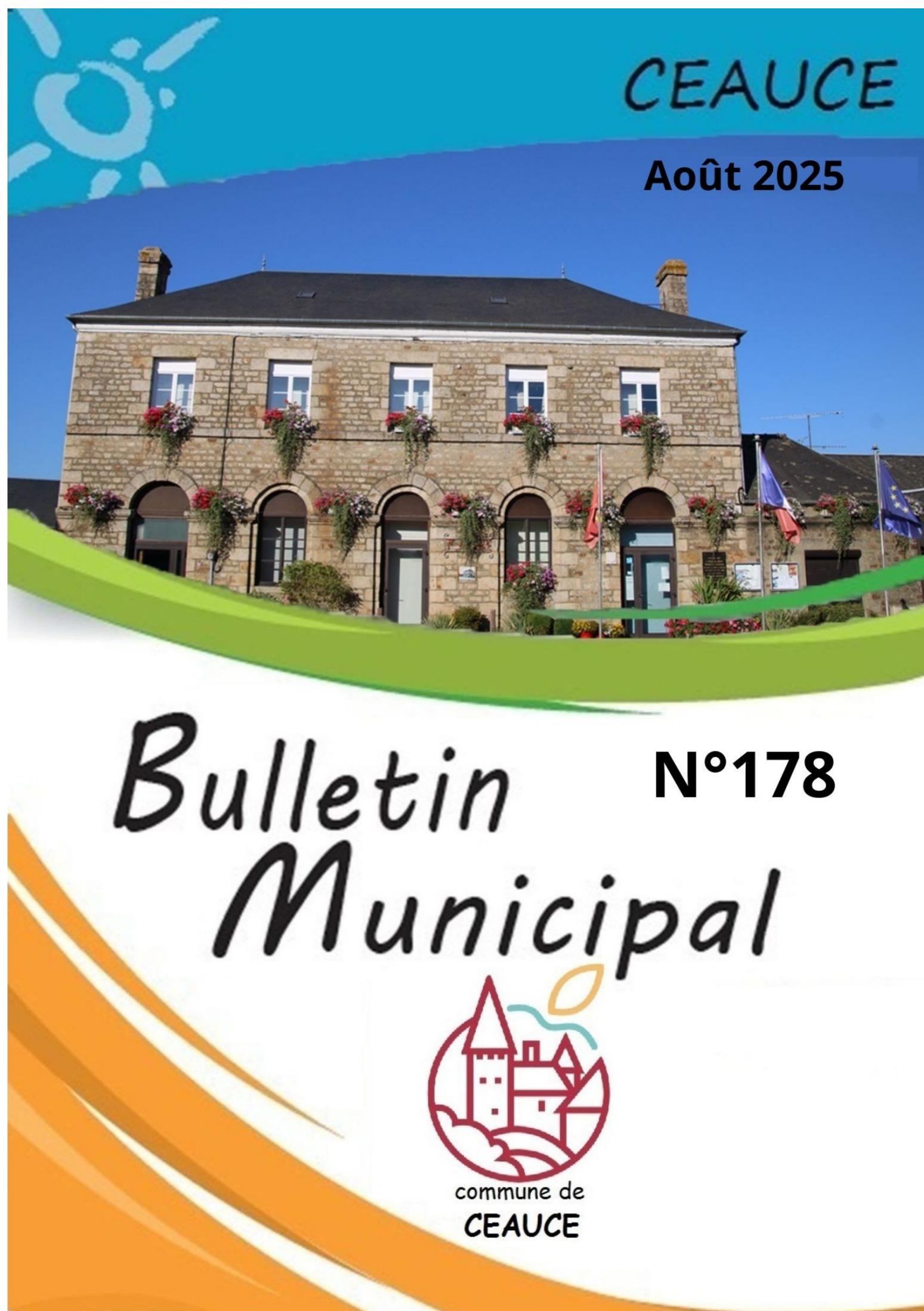
RÉPONSE

042

(7,3,8 exclus par l'indice 4. De 780, seul 0 est bon mais mal placé donc pas en 1re position ; de 206, 0 et 2 sont bons mais mal placés → 0 en 2e ou 3e, 2 pas en 1re ; de 682, seul 6/8/2 peut être bon et bien placé mais 8 exclu, 6 alors bien placé en 1re ? Contradit 614 → donc 6 exclu ; reste 0,4,2 dont 4 vient de 614 mal placé. En recoupant les positions, on obtient 0 en 3e, 4 en 1re, 2 en 2e → 042.)

”

**BREAKING
NEWS**



Le mot du Maire.

Après cette période estivale qui a vu l'ouverture tant attendue de notre nouveau centre aéré dans les locaux de l'ancienne école Jeanne d'Arc aménagés à cet effet, la rentrée scolaire s'annonce pleine d'espérance avec des effectifs en hausse, la reprise des activités associatives avec le forum des associations dans les nouveaux locaux du centre aéré, l'enfouissement des réseaux rue de Loré en septembre - octobre et le début programmé du grand chantier immobilier de la rue de Domfront.

Bref, la vie économique et sociale de Ceaucé reprend son rythme à plein régime pour le bien de tous et de chacun.

Alors : en avant, ensemble, pour Ceaucé !



CEAUCÉ PETANQUE

j'peux pas, j'ai ... Pétanque

Tous les
mardis et vendredis
après-midi

Ceaucé animation pétanque loisirs, redémarre avec une nouvelle équipe, le mardi et vendredi après-midi vous pouvez nous retrouver pour les entraînements, sur le terrain à côté de la salle municipale, chemin de la Véillotière.

Rejoignez-nous en adhérent nous pour renforcer l'équipe existante.

Le président, Philippe Gommard

Le secrétaire, Michel corvée

Et la trésorière, Marie Claude Roullier

Pour tous renseignements, Marie Claude Roullier tel 06 29 64 97 61

Mail Philippe 781@free.fr

CEAUCE ENERGYM

VOUS PROPOSE DES
COURS DE GYM ADULTES

SALLE OMNISPORT DE CEAUCE
Le jeudi de 20h15 à 21h15

Avec Marta Castellanos



Reprise des cours
le jeudi 4 septembre

Cotisation annuelle 80€
Possibilité de faire 2 séances d'essais.

CONTACTS

Josiane TRUFFAULT : 02 33 38 37 64
Marie PLESSIS : 06 76 17 05 41
Michaëlle JEHIER : 02 33 30 02 67
Christine MORIN : 02 33 37 71 79

PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de CEAUCE, convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme BOURREE Marie-France, premier adjoint au Maire de CEAUCE absent pour raison de santé.

ETAIENT PRESENTS : M. RIDEREAU Maxime, M. POUSSIER Tony, Mme LERALLU Marie-Noëlle, M. POIRIER Jean-Claude, Mme FERET Léa, M. EUVELINE Jacques, Mme HAMARD Marie-Laure, Mme BOITTIN Anne-Isabelle, M. MORIN Thierry et Mme HEUVELINE Patricia.

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES : Mme BADEUIL Claire qui avait donné procuration à Mme FERET Léa et M. BARBE Bertrand qui avait donné procuration à Mme HAMARD Marie-Laure.

ETAIENT ABSENTS : M. DARGENT Michel et M. ROBILLARD Alain.

Le conseil a élu pour secrétaire : M. RIDEREAU Maxime.

Lecture a été donnée du procès-verbal de la réunion du 22/04/2025 qui a été adopté à l'unanimité.

Le premier adjoint au Maire demande à l'assemblée de rajouter le point suivant : Remboursement de frais à Madame BOITTIN Anne-Isabelle dans le cadre du repas des agents.

1) VOTE DES DELEGATIONS DU MAIRE – AJOUT DU DROIT D'ESTER EN JUSTICE

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Considérant que le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions. Le droit d'ester en justice doit être ajouté dans ses délégations.

Considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

1) Ester en justice, c'est-à-dire prendre l'initiative de saisir une juridiction pour faire valoir ses droits ou défendre ses intérêts est une délégation nouvelle du Maire.

2) RACCORDEMENT ELECTRIQUE BASSE TENSION : EURL LAURENT

Des travaux d'extension du réseau électrique (basse tension) seront engagés prochainement par ENEDIS et à sa charge à l'adresse « Impasse des Petits Champs ». L'implantation d'un câble basse tension en souterrain sur 60,50 mètres sera nécessaire sur la parcelle communale cadastrée section ZK n°253.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte la pose des ouvrages électriques mentionnés ci-dessus et de leurs accessoires selon le tracé fourni par ENEDIS,
- valide les clauses de la convention de servitudes présentée à cet effet,
- autorise le premier adjoint à signer tous documents relatifs à ce dossier notamment la convention de servitudes.

3) COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 2026

Objet : Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté d'ANDAINE PASSAIS dans le cadre d'un accord local.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-6-1 ;

Vu la proposition d'accord local de la Communauté de communes Andaine-Passais ;

Le premier adjoint au Maire rappelle au conseil municipal que la composition de la communauté sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Ainsi, la composition du conseil communautaire de la communauté d'ANDAINE PASSAIS pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux :

- Selon un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :
 - être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
 - chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
 - aucune commune ne pourra disposer de plus la moitié des sièges,
 - la part de sièges attribués à chaque commune ne pourra s'écarte de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Afin de conclure un tel accord local, les communes membres de la communauté de communes Andaine Passais doivent approuver une composition du conseil communautaire de la communauté respectant les conditions précitées, par délibérations concordantes. De telles délibérations devront être adoptées au plus tard **le 31 août 2025** par la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la communauté, représentant la moitié de la population totale de la communauté ou l'inverse, cette majorité devant nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres de la communauté.

- À défaut d'un tel accord constaté par le Préfet au 31 août 2025, selon la procédure légale de droit commun, le Préfet fixera à 30 sièges, le nombre de sièges du conseil communautaire de communauté, qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Au plus tard au 31 octobre 2025, par arrêté préfectoral, le Préfet fixera la composition du conseil communautaire de la communauté de communes Andaine Passais, conformément à l'accord local qui sera conclu, ou, à défaut, conformément à la procédure légale.

Le premier adjoint au Maire indique au conseil municipal qu'il est envisagé de conclure, entre les communes membres de la communauté de communes Andaine Passais un accord local, fixant à 37 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté, réparti, conformément aux principes énoncés au 2°) du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Enigme du bulletin

Énigme 3 – Le code de la salle des fêtes
Le cadenas s'ouvre avec un code à 3 chiffres (tous différents).

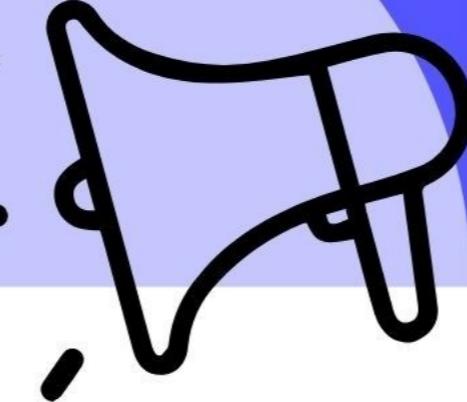
Indices :

- 1.682 → un chiffre est bon et bien placé.
- 2.614 → un chiffre est bon mais mal placé.
- 3.206 → deux chiffres sont bons mais mal placés.
- 4.738 → aucun chiffre n'est bon.
- 5.780 → un chiffre est bon mais mal placé.

Quel est le code ?



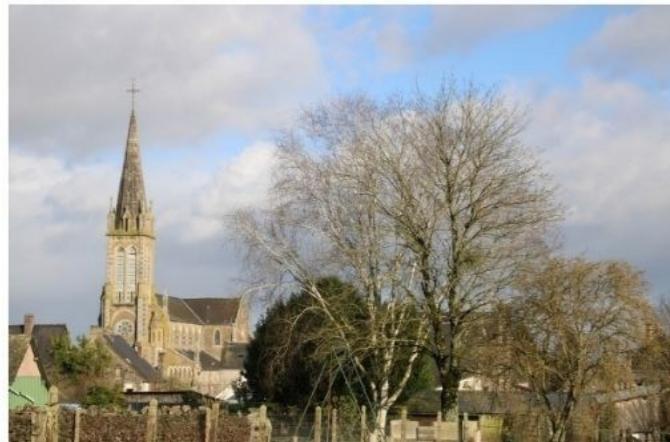
en Bref à Ceaucé !



Journées du patrimoine

A l'occasion des journées du patrimoine, les 20 et 21 septembre, venez découvrir ou mieux connaître l'église Saint Ernier de Ceaucé qui sera ouverte à la visite de 10 heures à 18 heures.

Un document triptyque, disponible dans le bas de l'église, vous guidera dans votre démarche.



La Poste informe :



A compter du 1er janvier 2026, les courriers n'indiquant pas la bonne adresse (suite au nouvel adressage) ne seront pas distribués.

N'oubliez pas de communiquer à vos correspondants votre nouvelle adresse si vous êtes concernés.



Communes	Population municipale au 01/01/2025	Répartition actuelle accord local 2019	Répartition de droit commun	Proposition Accord local 2025
Rives d'Andaine	2867	8	7	8
Bagnoles de l'Orne Normandie	2698	7	6	7
Juvigny Val d'Andaine	2 104	6	5	6
Passais Villages	1 159	3	2	3
Ceaucé	1 164	3	3	3
St Mars d'Egrenne	640	2	1	2
St Fraimbault	542	2	1	2
Mantilly	511	2	1	2
Tessé Froulay	377	1	1	1
Torchamp	300	1	1	1
Perrou	325	1	1	1
St Roch sur Egrenne	150	1	1	1
	12 837	37	30	37

Total des sièges répartis : 37

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, fixer, en application du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté d'ANDAINE PASSAIS.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de fixer, à 37 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté d'ANDAINE PASSAIS, réparti comme suit :

Communes	Population municipale au 01/01/2025	Proposition Accord local 2025
Rives d'Andaine	2 867	8
Bagnoles de l'Orne Normandie	2 698	7
Juvigny Val d'Andaine	2 104	6
Passais	1 159	3

Villages		
Ceaucé	1 164	3
St Mars d'Egrenne	640	2
St Fraimbault	542	2
Mantilly	511	2
Tessé Froulay	377	1
Torchamp	300	1
Perrou	325	1
St Roch sur Egrenne	150	1
	12 837	37

Autorise le premier adjoint au Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4) CHOIX DE LA CADENCE D'AMORTISSEMENT DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC – LOTISSEMENT DU THEATRE ET GEOREFERENCEMENT

Le premier adjoint au Maire rappelle la délibération de la commune en date du 25/03/2024 approuvant le rapport de la clect de la CC Andaine-Passais du 13/02/2024.

Il est stipulé que les attributions de compensation définitives 2023 relatives à l'éclairage public s'élèvent pour CEAUCE à 13 460,03 € correspondant aux travaux d'éclairage public du lotissement du Théâtre, du géoréférencement et de l'horloge armoire.

Le premier adjoint au Maire demande à l'assemblée de fixer la cadence d'amortissement de ces travaux.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité :

- Décide d'amortir ces travaux d'éclairage public sur une année.

5) SUBVENTIONS 2025

Le premier adjoint au Maire présente des dossiers de demande de subvention communale et sollicite l'avis de l'assemblée.

Après discussion et en avoir délibéré, la subvention suivante a été octroyée :

BÉNÉFICIAIRES	2024	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL 2025
Association Ceaucé Village Lumière	/	A l'unanimité : 3 000,00 €
Danse Moderne Domfrontaise	/	Pour : 1 (Notre commune ne proposant pas ce genre d'activité sportive) Contre : 12

FORUM DES ASSOCIATIONS

**VENDREDI 5 SEPTEMBRE
DE 17H À 20H**

PREMIÈRE ÉDITION



Ceaucé

Sport, culture, loisirs, solidarité...

Rencontrez les bénévoles et inscrivez-vous aux activités de l'année dans la commune!

Un moment convivial pour tous !

**LIEU : CENTRE DE LOISIRS
ROUTE DE LORÉ**

mail : aidugousset@gmail.com
tel : 0688417711



Comme tout les ans c'est est avec plaisir que nous vous avons retrouvé pour notre traditionnel bal du 13 juillet

Comme tout les ans vous etes venus très nombreux et cette fidélité nous touche énormément.

Comme tout les ans les pompiers leurs conjoint(e)s et aussi nos anciens mais aussi les enfants maintenant ont tout mis en œuvre pour que tout le monde passe une excellente soirée ce qui fut encore le cas cette année !!!

Les bénéfices servent à participer à la vie du centre

Notre force c'est notre esprit de cohésion qui nous anime et fait que notre centre soit si dynamique pour être toujours là pour vous servir!!!

Au plaisir de vous revoir.



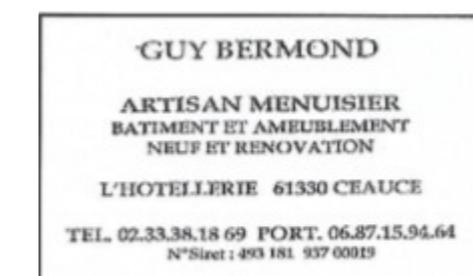
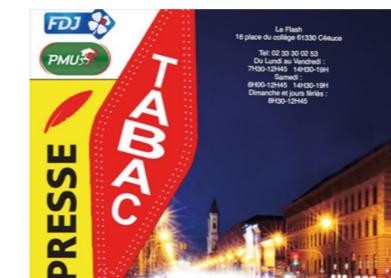
6) REMBOURSEMENT DE FRAIS A MME BOITTIN Anne-Isabelle

Le premier adjoint au Maire présente à l'assemblée trois factures d'achat d'alimentation pour le repas des agents communaux qui a eu lieu le vendredi 23 mai 2025. Ces trois factures s'élèvent à un montant total de 301,71 € et ont été réglé par Madame BOITTIN Anne-Isabelle, conseillère municipale.

Le premier adjoint au Maire demande à l'assemblée, l'autorisation de rembourser les frais d'un montant total de 301.71 € à Mme BOITTIN.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité décide de rembourser les frais de 301.71 € de frais d'alimentation à Mme BOITTIN Anne-Isabelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.



**PROCES VERBAL
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 juillet 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de CEAUCE, convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. DARGENT Michel, Maire de CEAUCE.

ETAIENT PRESENTS : M. RIDEREAU Maxime, M. POUSSIER Tony, Mme LERALLU Marie-Noëlle, M. POIRIER Jean-Claude, Mme FERET Léa, Mme HAMARD Marie-Laure, Mme BOITTIN Anne-Isabelle, M. MORIN Thierry, M. BARBE Bertrand, Mme BOURREE Marie-France et M. ROBILLARD Alain.

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES : Mme BADEUIL Claire qui avait donné procuration à Mme BOITTIN Anne-Isabelle et M. EUVELINE Jacques qui avait donné procuration à M. RIDEREAU Maxime.

ETAIT ABSENTE : Mme HEUVELINE Patricia.

Le conseil a élu pour secrétaire : M. ROBILLARD Alain.

Lecture a été donnée du procès-verbal de la réunion du 16/06/2025 qui a été adopté à l'unanimité.

1) REVERSEMENT DES DROITS DE PLACE DU VIDE-GRENIER A L'UNION COMMERCIALE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que cette année encore, le vide grenier a été organisé par l'Union Commerciale de Ceaucé le lundi 9 juin 2025.

Les droits de place sont encaissés par le régisseur de recettes dans le cadre de la régie des droits de place et comme les années passées, une subvention équivalente aux droits de place perçus est reversée à l'association.

L'assemblée, après discussion, et à l'unanimité :

- DECIDE de verser une subvention d'un montant de 1 806 €, équivalente aux droits de place perçus par la commune lors du vide grenier organisé par l'Union Commerciale le lundi 9 juin 2025.

2) CREANCES ETEINTES

Monsieur le Trésorier de Flers demande à la Commune de prendre en compte le caractère irrécouvrable de certaines créances.

Concernant les créances éteintes, il s'agit d'un débiteur insolvable ainsi qu'en font foi les demandes de renseignements, de surendettement, pour lesquels aucune somme ne peut être recouvrée.

Pour le budget de la commune, les effacements de dette par suite de procédure de surendettement et d'insuffisance d'actifs représentent un total de 4 345.95 €.



Art et Jardin à Céaucé le dimanche 25 septembre : une journée de rencontre entre artisans d'art et passionnés du végétal

L'association Art et Jardin donne rendez-vous au grand public le dimanche 28 septembre 2025 à Céaucé, pour une journée conviviale dédiée aux amoureux de la nature et des savoir-faire manuels.

Un événement pour valoriser les métiers d'art, le monde végétal et les producteurs locaux

Autour du plan d'eau les visiteurs pourront découvrir les artisans d'art ainsi que des pépiniéristes et horticulteurs. L'événement vise à mettre en valeur le patrimoine vivant, le travail de la main et la richesse du végétal. Tout en découvrant les produits locaux de la région.

Des animations pour petits et grands

- Des démonstrations de savoir-faire avec le pressage de pommes à l'ancienne autour pressoir et des greffages d'arbres fruitiers
- Atelier culinaire avec un chef étoilé du Manoir du Lys
- Un espace buvette et restauration avec des produits locaux
- Des moments musicaux en plein air avec le groupe les copains d'accord pour une ambiance chaleureuse

Infos pratiques :

Dimanche 28 septembre 2025

De 10h à 18h

Plan d'eau de Céaucé (61330)

Entrée libre – Tout public

Renseignements : art-et-jardin@outlook.fr



ARTISANAT D'ART, PÉPINIÉRISTES
ET PRODUCTEURS LOCAUX



CEAUCÉ

Art & Jardin

26ème édition

Participation de **Franck Quinton**

Chef étoilé du Manoir du Lys

Concert des copains d'accords

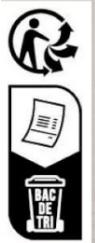
Pressage de pommes à l'ancienne

Dimanche 28 Septembre

Entrée gratuite
Nombreux exposants
A partir de 10H
Restauration sur place

Contact Tony Poussier :  06.63.13.93.93

 art-et-jardin@outlook.fr



Les créances les plus anciennes datent de 2023, et les plus récentes de 2024.
Les montants et motifs relatifs à chaque créance figurent en annexe de la délibération.

Le Conseil, après en avoir délibéré, par 13 voix contre (Trop facile d'annuler les dettes de cette manière) et 1 abstention :

- malgré l'opposition de l'assemblée délibérante, la commune est obligée d'accepter la décision de la commission de surendettement qui efface la dette totale, et d'imputer la dépense correspondante à l'article 6542 du budget communal. Liste de créances éteintes numéro 7718051432 d'un montant total de 4 345.95 €.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir sur ce sujet.

3) PROPOSITION DE FRANCOIS PUGHEOL DE CEDER LE CHEMIN D'ACCES A LA GRANDE PIERRE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le souhait de Monsieur François Pugheol de céder le chemin d'accès à la Grande Pierre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 14 voix contre – au motif que le budget d'entretien de la voirie communale était déjà trop élevé :

- DECIDE de ne pas accepter la proposition de Monsieur François Pugheol.
- CHARGE Monsieur le Maire de prévenir Monsieur François Pugheol de la décision du Conseil Municipal.

4) REMBOURSEMENT DE LA TABLE A LANGER A L'ECOLE LANCELOT DU LAC

Monsieur le Maire, après renseignements pris auprès de la trésorière de l'Association des Parents d'Elèves propose à l'assemblée délibérante une facture d'achat d'une table à langer devant servir à l'école Lancelot du Lac et payée par l'Association des Parents d'Elèves.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rembourser les frais de 31.20 € à l'Association des Parents d'Elèves.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité :

- DECIDE de rembourser les frais de 31.20 € d'achat de la table à langer à l'Association des Parents d'Elèves par le biais d'une subvention au compte 65748.

5) REMBOURSEMENT D'UNE BACHE DE BAC A SABLE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une facture d'achat d'une bâche de bac à sable devant servir à l'école Lancelot du Lac et payée par l'Association des Parents d'Elèves.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rembourser les frais de 322.20 € à l'Association des Parents d'Elèves.

Après discussion et en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité :

- DECIDE de rembourser les frais de 322.20 € d'achat d'une bâche de bac à sable à l'Association des Parents d'Elèves par le biais d'une subvention au compte 65748.

6) DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire donne lecture d'un mail de la trésorerie de Flers observant que les travaux d'éclairage public du lotissement du Théâtre doivent faire l'objet d'une écriture d'amortissement. Lors de l'élaboration du budget, cela n'a pas été prévu. Il convient donc de régulariser par une décision modificative de la manière suivante :

- Recettes investissement : compte 28046-040 pour 5 050 €
chapitre 021 pour – 5 050 €
- Dépenses fonctionnement : compte 6811-042 pour 5 050 €
chapitre 023 pour – 5 050 €

Entendu cet exposé, l'assemblée à l'unanimité :

- DECIDE de recourir à une décision modificative n°1 du budget commune comme suit :

- Recettes investissement : compte 28046-040 pour 5 050 €
chapitre 021 pour – 5 050 €
- Dépenses fonctionnement : compte 6811-042 pour 5 050 €
chapitre 023 pour – 5 050 €

7) VENTE DU MOULIN DE GONHERAIE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la collectivité est propriétaire d'un bien Le Moulin de Gonheraie cadastré YD0001 d'une surface de 655 m². Monsieur le Maire propose de mettre ce bien en vente compte tenu de l'absence de projet le concernant.

Après discussion et en avoir délibéré par 13 voix pour et 1 abstention :

- DECIDE la mise en vente du Moulin de Gonheraie,
- AUTORISE Monsieur le Maire à publier l'offre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35.



Permanence Cé social

tél : 02 33 37 76 47

Les prochaines permanences (d'aide et de conseils administratifs) auront lieu :

Jeudi 11 septembre de 18h à 19h30

Samedi 27 septembre de 10h30 à 12h30

Jeudi 16 octobre de 18h à 19h30

Samedi 25 octobre de 10h30 à 12h30

Ne pas hésiter à me laisser un message sur le répondeur et je vous rappellerai, afin de convenir d'un rendez-vous. Merci.

Marie-Laure HAMARD

Place de l'Eglise — CEAUCE



PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de CEAUCE, convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. DARGENT Michel, Maire de CEAUCE.

ETAIENT PRESENTS : M. RIDEREAU Maxime, M. POUSSIER Tony, Mme LERALLU Marie-Noëlle, M. POIRIER Jean-Claude, Mme FERET Léa, M. EUVELINE Jacques, Mme HAMARD Marie-Laure, M. BARBE Bertrand, M. ROBILLARD Alain, Mme BOITIN Anne-Isabelle, M. MORIN Thierry et Mme BOURREE Marie-France.

ETAIT ABSENTE ET REPRESENTEE : Mme BADEUIL Claire qui avait donné procuration à M. RIDEREAU Maxime.

ETAIT ABSENTE : Mme HEUVELINE Patricia.

Le conseil a élu pour secrétaire : M. POUSSIER Tony.

Lecture a été donnée du procès-verbal de la réunion du 31/03/2025 qui a été adopté à l'unanimité.

1) SUBVENTIONS COMMUNALES 2025

Monsieur le Maire présente les dossiers de demande de subvention communale et sollicite l'avis de l'assemblée.

Après discussion et en avoir délibéré, les subventions suivantes ont été octroyées :

BÉNÉFICIAIRES	2024	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL 2025
Collège Erasmus Goscinnny	/	A l'unanimité : 185.00 € (M. Ridereau n'a pas pris part au vote)
Club Olympique Ceaucéen	/	A l'unanimité : 4 500 € (167 licenciés)
La Truite Domfrontaise	50.00 €	A l'unanimité : 50.00 €
Centre de formation des Apprentis	/	A l'unanimité : 50.00 € (1 élève habite Ceaucé)
Comice Agricole du Bocage Domfrontais	150.00 €	A l'unanimité : 150.00 €
UNSS Collège Goscinnny	1000.00 €	1000.00 € - 89 licenciés sur 154 élèves (M. Ridereau n'a pas pris part au vote)
MFR FOUGERES	/	A l'unanimité : 50.00 € (1 élève habite Ceaucé)
Enraïd' Addict 61	/	Contre : 14 - Association départementale
MFR HALEINE	150.00 €	A l'unanimité : 400.00 € (8 élèves habitent Ceaucé)
Banque alimentaire de l'Orne	/	Contre : 14 – Association nationale
CLIC Orne	/	Pour : 1 Contre : 13
Ligue contre le cancer	/	Contre : 14 – Association nationale

Ornéode	/	Contre : 14
France Alzheimer	/	Contre : 14 – Association nationale
Visite des malades dans les établissements de l'Orne	/	Contre : 14 – Association nationale
	/	Contre : 9 (Parents paye une cotisation mais ce n'est pas une association de Ceaucé Abstentions : 3 Pour : 2
A.S.G.	Compétence communautaire	Compétence communautaire Pour : 1 Contre : 13
CLIC du Bocage	150.00 €	A l'unanimité : 150.00 €
TOTAL	1 350.00 €	6 535.00 €

2) ADMISSIONS EN NON VALEUR

Monsieur le Maire explique que des titres des recettes sont émis à l'encontre d'usagers de la cantine pour des sommes dues. Certains titres restent impayés malgré de multiples relances du Trésor Public à hauteur de 13.65 €. Il convient de les admettre en non-valeur. Un titre de recette de 150 € reste également impayé suite à un dépôt sauvage.

Le Conseil Municipal, après s'être enquis sur toutes les procédures de recours,

Vu la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pas pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'assemblée délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité :

- d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 13.65 €.

- refus du conseil d'admettre la liste n°7542370732 d'un montant de 150 euros en non-valeur pour un dépôt sauvage. La mairie se charge de tenter de récupérer cette somme au contribuable.

REFERENCE TITRE	MONTANT	NATURE DE LA RECETTE
Liste 6986700332	13.65 €	Cantine



Argent de poche

Depuis l'été 2022, le dispositif Argent de Poche existe à Céaucé et s'adresse aux jeunes, âgé(e)s de 14 à 17 ans, qui souhaitent s'investir dans la vie de la commune et ainsi participer à de courtes missions, en l'échange d'une indemnisation.

Ce projet, entièrement financé par la municipalité, est mis en place par Léa FERET et Marie Laure HAMARD.

Nous tenons à remercier tout particulièrement les employés municipaux qui prennent le temps d'encadrer ces jeunes ...

Cet été, seulement 6 jeunes se sont présentés pour participer à ce dispositif.

Les missions sont variées : aide au ménage de fond de l'école primaire, entretien des allées du cimetière, jardinage...



MERCI à ces jeunes pour leur investissement pour la commune : Jeanne, Justine, Mathis, Oscar, Théo, Yanis.

Une belle année pour l'APE de l'école maternelle et primaire de Ceaucé

L'année scolaire 2024-2025 s'est terminée sur un bilan équilibré pour l'Association des Parents d'Élèves (APE) de l'école maternelle et primaire de Ceaucé. Grâce à l'implication des familles et des bénévoles, de nombreuses actions ont pu être organisées : **Art et jardin, vente de chocolats, marché de Noël, déjeuner aux tripes, ventes de brioches et de plantes, fête de l'école...**

Ces événements ont permis de financer un grand nombre de projets pour les enfants : **Les Incorruptibles, jeux pour le bac à sable et la garderie, sorties au cinéma, goûters, sortie pleine nature, visite du Mont-Saint-Michel, ateliers poney, et bien d'autres moments forts.**



Une année riche et dynamique, rendue possible grâce à la mobilisation de tous. **Continuons sur cette belle lancée dès la rentrée 2025 !**



3) ACCEPTATION DU FONDS DE CONCOURS RELATIF AUX TRAVAUX DE VESTIAIRES DE FOOTBALL

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier la délibération du conseil municipal prise le 25 mars 2024 au niveau du montant du fonds de concours.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la CC ANDAINE PASSAIS,

Vu la délibération n°2024-02-03 du 29 février 2024 du Conseil communautaire de la CC ANDAINE portant approbation du plan de financement du projet de construction de vestiaires à Ceaucé et notamment le versement d'un fonds de concours par la Commune de Ceaucé à hauteur de 30% du reste à charge ;

Vu le plan de financement actualisé au vu du coût réel de l'opération, soit 332 489.89 € HT ; Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas 50% du reste à charge assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ;

Le conseil municipal après discussion et en avoir délibéré, l'assemblée par 10 voix pour, 4 contre (Mme BADEUIL Claire, Mme HAMARD Marie-Laure, Mme LERALLU Marie Noëlle et Madame BOITTIN Anne-Isabelle qui estiment le montant des travaux beaucoup trop onéreux) :

- Accepte le projet et son plan de financement
- Accepte de verser un fonds de concours à la CC ANDAINE PASSAIS en vue de participer au financement du projet « vestiaires de football », à hauteur de 30% du reste à charge, soit 84 146.97 €.

4) MISE A JOUR DE LA DELIBERATION QUANT AU CHANGEMENT DE L'ACHETEUR DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION YI N°125

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une délibération a été prise le 25 mai 2023 pour la vente de terrain sur la ZA à la SCI du Pignon Blanc.

Le notaire en charge du dossier nous indique que cette vente citée en objet doit faire l'objet d'une mise à jour car cette vente est faite à Monsieur HEUVELINE Stéphane et non plus au nom de la SCI du Pignon Blanc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve ce changement de dénomination de la parcelle cadastrée section YI N°125 sur la zone artisanale.
- Charge Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente.

INFOS DIVERSES

- Chantiers argent de poche durant les vacances de Pâques
- Bulletin municipal
- Repas des agents

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

SUPPLAY FLERS VIENT À VOTRE RENCONTRE



**Nous mettons en place
une permanence à Céaucé !**



Rendez-vous :

- Tous les mardis à partir du 9 septembre
- De 9h30 à 12h



Lieu :

- 7 place de l'église
61330 CÉAUCÉ

**VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?
BESOIN DE CONSEILS ?**

**VENEZ NOUS RENCONTRER ET
NOUS DÉPOSER VOTRE CV !**

Supplay Flers
flers@supplay.fr
02.33.98.48.48
32 rue du 6 juin
61100 FLERS



Supplay
Intérim et recrutement



**Nouvelles infos pour la
rentrée**



De nouvelles adresses mail pour mieux nous contacter:

Association: bureau@aujardindezebulon.com

Direction: direction@aujardindezebulon.com

Téléphone: 02-33-65-04-89

Un nouveau bureau:

Présidente: Marie-Laure HAMARD

Trésorière: Maurine LAMUSSE FERMIN

"Merci de prendre note de ces nouvelles coordonnées.
Nous avons hâte de partager cette nouvelle année avec vous et vos enfants."





Union Nationale des Combattants



La fin du mois d'août marque la fin des commémorations de la Libération à laquelle la 2ème division blindée du général Leclerc a participé d'une façon remarquable, animée par ce que l'on a appelé l'esprit Leclerc : en avant, tous ensemble.

« Un esprit se ressent, s'adopte ou se rejette, s'adapte et surtout se vit. L'esprit Leclerc, c'est une façon d'être. Il faut croire, vouloir et oser. Il faut être passionné, cultiver en permanence son courage par le travail, l'exemple, l'audace réfléchie et la foi, car la foi seule soulève les montagnes. Si l'on écoute les arguments du doute, c'est pour mieux rebondir. Il faut croire en sa chance, dès lors qu'on le mérite par son travail, sa volonté et sa façon de se tenir propre et debout ; être impatient d'agir et de profiter des circonstances, n'aimer que le travail bien fait, être fier mais pas orgueilleux ; construire la réussite sur le roc de la solidarité et de l'amitié. »
Général de corps d'armée Georges Pormenté - UNC 68

Hommage au lieutenant pilote canadien Terrence Patrick Jarvis le 31 juillet 2025.



Choucroute de l'UNC :
le 12 octobre 2025
à 12 heures 30
à la salle de convivialité (derrière la mairie)

Prix : 18 euros
Réservations au 06 71 93 72 80



Self-Défense à Ceaucé

Krav-Maga & Penchak-Silat - Sparring pied/poing

Club Convivial - Tous niveaux - Dès 15ans

Pour apprendre à se défendre et à combattre, se défouler, se dépasser

Lundi soir 19h30 - 21h (reprise le lundi 08 septembre)

Adhésion annuelle : 40 € - 2 premiers cours d'essai gratuits

Lieu d'entraînement : **gymnase de Ceaucé - Dojo 1er étage**



Renseignements :

06.86.17.94.94



Troisième saison pour le club de self-défense Ceaucé Défense.

Reprise des entraînements le lundi 09 septembre, 19h30, au gymnase de Ceaucé.

Cours ouverts à toutes et tous dès 15 ans. Tous niveaux.

Cours tous les lundis soirs de 19h30 à 21h.

Possibilité de participer à deux séances d'essai gratuites.

Pour vous inscrire ou pour plus de renseignements, contacter Franck Ségard au 06.86.17.94.94

ou ceaucedefense@gmail.com

FEUX DE FORêt ET DE VÉGÉTATION

AYONS LES BONS RÉFLEXES POUR
PRÉVENIR LES DÉPARTS DE FEUX...



Organiser les barbecues
loin de la végétation
qui peut s'enflammer



Jeter ses mégots **dans un cendrier** et non au sol ou par la fenêtre de sa voiture



Réaliser ses travaux
loin de la végétation
et prévoir un extincteur à portée de main



Stocker les matériaux et produits inflammables (bois, bouteilles de gaz) **dans un abri fermé**, éloigné de l'habitation

... ET SE PROTÉGER DES FEUX



Donner l'alerte en **appelant le 112, le 18 ou le 114**
(personnes malentendantes) et tenter de localiser le feu avec précision



S'abriter dans un bâtiment.
La voiture n'est pas un endroit sûr car facilement inflammable



Rester informé de la situation et écouter les consignes des secours et/ou de la mairie

Chaque geste compte
PRÉSERVONS NOS RESSOURCES

feux-foret.gouv.fr

JOURNÉE CITOYENNE



MARDI 7 OCTOBRE 2025

Participez à l'entretien du cimetière,
venez si possible avec vos gants



8 H - RDV AUX ATELIERS MUNICIPAUX
VERS 12 H - DÉJEUNER SIMPLE ET CONVIVIAL

Inscriptions auprès de la Mairie au
02.33.38.31.19

On ne peut pas commencer cette nouvelle saison sans avoir une pensée pour notre ami Rémi Bonnel qui nous a quitté le 13 juillet dernier. Pilier incontournable de notre club pendant plus de 60 ans, Rémi s'est investi sans compter dans la vie du C.O.Céaucé. Joueur, dirigeant, vice président, puis fidèle supporter et toujours bénévole, il était de tous les matchs, de toutes les manifestations, toujours prêt à participer à la vie du club.

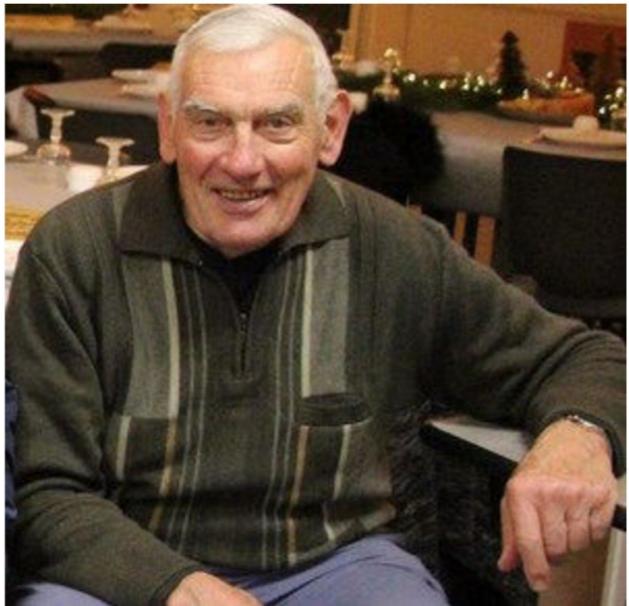
Rémi était apprécié et aimé de toutes les générations, il laisse un grand vide au C.O.C.

Il a rejoint son épouse Zabett, disparue en juin 2022, qui elle aussi était très investie dans le club.

Rémi, le C.O.C se souviendra de toi.

La page facebook du club : <https://www.facebook.com/ceaucéfoot/>

Les résultats du club : <https://footorne.fff.fr/recherche-clubs/?scl=4128&tab=resultats>



Les actualités du R.i.M

Réseau intercommunal des Médiathèques Andaine-Passais

CAFÉ CAFEYN

Un nouveau rendez-vous pour découvrir les ressources numériques gratuites mises à disposition par la Médiathèque Départementale de l'Orne - MDO



- à Passais : sam. 27 Septembre de 10h30 à 12h
- à La Chapelle : mardi 14 Octobre à 17h à 18h30

SOIREE LA P'TITE TROUILLE

• à Ceaucé : ven. 31 Octobre

NOUVELLE FORMULE

horaires et infos à venir



BADGES ET MUGS

ATELIER BADGES PERSONNALISÉS

- à Juvigny : mer. 15 Octobre de 10h à 12h
- à Passais : mardi 21 Octobre de 14h30 à 16h30

ATELIER BADGES ET MUGS

- à Ceaucé : ven. 17 Octobre de 16h30 à 18h30
- à Couterne : mer. 22 Octobre de 15h à 17h
- à La Chapelle : ven. 24 Octobre de 16h30 à 18h30



L'ART CONTEMPORAIN EN MÉDIATHÈQUE

Le R.i.M, le Fond Départemental d'Art Contemporain (FDAC) et le collège multisite René Goscinny de Passais/Ceaucé s'associent pour donner à voir des œuvres du FDAC de la Toussaint à Noël 2025 au sein des collèges et en médiathèques. Restez connectés : résidence d'artiste avec Florent CORDIER en février 2026.



SCRABBLE

REPRISE à Ceaucé le mardi 9 Septembre de 14h30 à 16h30

à Couterne tous les derniers mardis du mois - sauf en Décembre

Programme détaillé à retrouver en médiathèque



Suivez vos médiathèques sur Facebook pour ne manquer aucune info !

RiM Andaine-Passais

A très vite dans vos médiathèques !

Ceaucé 02 33 66 79 48
Couterne 02 33 37 01 13
Juvigny 02 33 30 74 68
La Chapelle 02 33 96 44 97
Passais 02 33 64 90 63





La DRAAF de Normandie recherche des enquêteurs, enquêtriers la statistique publique agricole



Rémunération au questionnaire collecté

Concerne des personnes à la recherche d'une activité complémentaire

Compétences requises :

- Sens du contact, discrétion, rigueur
- Savoir utiliser un micro-ordinateur
- Connaissance du milieu agricole privilégiée

Candidatures (lettre de motivation et CV à transmettre **dès maintenant le 1^{er} septembre 2025** :

- par courriel : au recrutement.srise.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr
- par voie postale à l'adresse suivante :

DRAAF Normandie
SRISE
21, quai Jean Moulin
76032 Rouen cedex

La relève sera assurée par Lucas Perret (formé au club et ex Flérien) et Guillaume Forget coach de la 1B l'an passé. La 1B sera prise en charge par Jordane Gérault (adjoint l'année dernière) et la 1C toujours dirigée par Sébastien Mary et Michel Finot. Le Féminines seront dirigées par Jimmy Pottier et Laurence Corvée, Denis Letallec prenant un peu de recul.

Au niveau des jeunes Théo Denis est toujours responsable de l'école de Foot, les entraînements étant assurés par Stéphane Thomas.

L'équipe 1A jouera en coupe de France le 24 Août contre Le Ménil de Briouze tandis que la 1B et les Féminines joueront un match amical de préparation.

Les championnats seniors reprennent le 7 septembre ainsi que les U18 et U15.

Le 15 juillet une dizaine de bénévoles se sont retrouvés au stade en compagnie de Mickael Fillatre (joueur et employé communal) et Théo Denis (responsable jeunes) pour une journée de nettoyage ; tribune, panneaux publicitaires, club house, peinture sur les buts Merci à tous pour leur investissement.

La choucroute du club aura lieu le 25 octobre; prenez date !



Club Olympique Céaucéen



Le passage en R3 a été difficile. Cette saison le C.O.C retrouvera la Départemental 1 pour la 1A et la Départemental 3 pour la 1B (accession en Départemental 2 ratée pour 1 point !)

En ce début de saison le gros problème est le renouvellement des licences. Il doit obligatoirement se faire par internet. Tous les joueurs ont reçu sur leur mail (indiqué sur la licence) le formulaire de renouvellement. Bien sûr ceux qui auraient changé d'adresse mail depuis l'an dernier doivent en informer les responsables du club le plus rapidement. Il faut valider le renouvellement et vérifier s'il faut fournir un certificat médical et peut être une photo. C'est urgent ! La compétition reprend le 24 août pour les seniors. La licence n'est validée par la Ligue que 5 jours après son envoi. Au début du mois d'août à peine 1/3 des licences sont renouvelées !!!

Lors de l'assemblée générale du 28 juin le coach Arnaud Salles a confirmé qu'il ne continuerait pas son engagement avec le club.. Le C.O.C le remercie de tout le bon travail effectué au club pendant ses 6 années de présence.

ENQUETE STATISTIQUE SUR LA SANTÉ ET LE RECOURS AUX SOINS

Au cours du deuxième semestre 2025, l'INSEE réalisera une enquête statistique sur la santé et le recours aux soins. Par conséquent à Céaucé, un enquêteur de l'INSEE, prendra contact avec certains d'entre vous, afin de vous interroger. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Merci de lui réservé le meilleur accueil

LES ESSENTIELS communication Communauté De Communes

En septembre, une distribution d'informations sera faite par la Communauté De Commune, concernant la nouvelle organisation de collectes des déchets.

A savoir, il faudra désormais venir chercher vos sacs poubelles en mairie et pour cela, nous vous demandons de bien vouloir vous munir de votre attestation d'adressage.



SOIREE DJ

SAMEDI
11 OCTOBRE

COLLÈGE
GOSCINNY

REPAS À
EMPORTER

À PARTIR
DE 19H

16€
ADULTES

10€
ENFANTS

SOIREE
FISH & CHIPS

AU GYMNAZIE DE CEAUZE

RÉSERVATION: MAXIME RIDEREAU 06 89 41 45 22
JEAN-PHILIPPE HEUZÉ: 06 72 21 22 42



RENSEIGNEMENTS
saisonculturellepartagee@gmail.com

CC ANDAINE-PASSAIS
02 33 38 88 20

MAISON DES ASSOCIATIONS DE
DOMFRONT EN POIRIE
02 33 38 56 66

toujours un plaisir de vous accueillir !

© Franck Laurent

MARDI 23 SEPTEMBRE À 20H
Domfront en Poirie
Théâtre municipal

TOUT PUBLIC
2H

PRÉSENTATION
DE SAISON

Bienvenue à cette soirée de présentation de saison qui se déroulera en deux parties :
De 20h à 21h : présentation de la programmation 2025-2026
De 21h à 22h : concert de Betty Pop

SPECTACLE GRATUIT

BETTY POP

Quand l'air est condensé, que ça doit respirer, quand l'intranquillité fait trembler et qu'il faut apaiser, Betty Pop s'invente un univers musical, écho d'une époque ombrageuse mais réserve d'un contemplatif qui s'oublie.

Les chansons composées par Betty Jardin sont remaniées par le trio, elles offrent une musique dans un genre pop expérimental cotoyant jazz, acid rock avec ses plages et nappes psychédéliques.

Avec
Betty Jardin
voix lead & claviers
Massimo Gambini
guitare électrique & voix
Christophe Perray
batterie

ALICE ET
PAPE
CISSOKHO

Alice et Pape Cissokho, c'est la rencontre de deux instruments cousins : la harpe et la kora. Elle est harpiste classique, lui griot sénégalais perpétuant la tradition de ses ancêtres.

Pape Cissokho
Kora et voix lead
Alice Cissokho
Harpe celtique et choeur

Depuis plus de 20 ans, ils proposent des programmes originaux et subtils, qui rapprochent les patrimoines traditionnels et classiques, à priori éloignés, dans un souci d'authenticité et de raffinement. Ils sillonnent les routes ensemble et avec d'autres artistes de tous horizons (Balafon Sissoko, ensemble Khaps, Opéra de Rouen...).

Leur dernier album, *Nalekhass*, les réunit en duo dans un esprit acoustique et de proximité. Le Ndiakhass est un tissu sénégalais composé de différentes étapes juxtaposées.

Pour leur concert *Escale Mélisses*, ils ont composé un langage musical issu du métissage des musiques d'Afrique, Celtiques, Baroques et Persane. Les musiques sont superposées et fusionnées dans un *melting-pot audacieux et harmonieux*. Dépaysement garantie...

JEUDI 16 OCTOBRE À 20H30
Rives d'Andaine - La Fraternelle
Théâtre de Couterne

TOUT PUBLIC
1H15

ALICE ET
PAPE
CISSOKHO

Alice et Pape Cissokho, c'est la rencontre de deux instruments cousins : la harpe et la kora. Elle est harpiste classique, lui griot sénégalais perpétuant la tradition de ses ancêtres.

Pape Cissokho
Kora et voix lead
Alice Cissokho
Harpe celtique et choeur

CE QU'ON EN DIT

Un concert autour d'airs traditionnels d'Afrique de l'Ouest et de leurs propres compositions, pour un moment d'évasion et plein de poésie.

le mois du doc

CHRONIQUES
AUDIOVISUELLES
DE PASSION
PHOTOS

JEUDI 06 NOVEMBRE
20H | 2h

Film du Club Passion Photos

Basé à Domfront en Poirie, le club Passion Photos réunit des amateurs de photographie et d'audiovisuel désireux de partager leur regard sur le monde. Chaque année, les membres capturent des instants variés, du plus local au plus lointain, événements, voyages, nature, sports, et bien plus encore : une aventure visuelle qui vous emmènera des cours de caisses à savoir aux concerts endiablés, en passant par les paysages spectaculaires de la Patagonie et de Santorin, sans oublier les scènes de nature et de sport.

Un moment de partage, d'émotion et d'évasion, ouvert à toutes et à tous !

2h avec extrait et échanges avec les photographes du club PASSION PHOTOS

LA PANTHÈRE
DES NEIGES

JEUDI 20 NOVEMBRE
14H30 | 1h32

Film de Marie Amiguet et Vincent Munier

Au cœur des hauts plateaux tibétains, le photographe Vincent Munier entraîne l'écrivain Sylvain Tesson dans sa quête de la panthère des neiges. Il l'initie à l'art délicat de l'affût, à la lecture des traces et à la patience nécessaire pour entrer les bêtes. En parcourant les sommets habités par des présences inquiétantes, les deux hommes tissent un dialogue sur notre place parmi les êtres vivants et célèbrent la beauté du monde.

Suivi d'un échange avec Christelle AUST de Zoom Nature, photographe animalière

2 RDV pour découvrir des films documentaires

En partenariat avec le Réseau intercommunal des Médiathèques Andaine-Passais

JEUDI 13 NOVEMBRE À 20H30
Passais Villages - Salle multiculturelle de Passais-la-Conception

À PARTIR DE 14 ANS
1H15

Depart de Domfront à 19h30, devant le théâtre

L'ABOLITION DES PRIVILÉGES

Après *Je m'en vais mais l'État demeure*, Hugues Duchêne adapte le roman historique de Bertrand Guillot : *L'abolition des priviléges*. Un solo virtuose porté par Maxime Pambet, plongeant le spectateur-ice en plein cœur des États généraux de 1789.

C'est un État en déficit chronique, où les plus riches échappent à l'impôt. Un régime à bout de souffle. Un peuple à bout de nerfs, qui réclame justice et ne voit rien venir. Un pays riche mais bloqué, en proie aux caprices d'un climat déréglé. Telle est la France à l'été 1789. Jusqu'à ce qu'en une nuit, à Versailles, tout bascule. C'est le Nuit du 4 août.

Joué dans un espace quadrifrontal par un acteur incarnant une dizaine de personnages, *L'abolition des priviléges* est un sprint donnant le sentiment que l'histoire s'est soudainement accélérée.

D'après *L'abolition des Privileges* de Bertrand Guillot
© Groupe Delcourt, Les Avrils - 2022

Hugues Duchêne Adaptation et mise en scène
Avec Maxime Pambet en alternance avec Maxime Taffanel et Oscar Montaz et Hugues Duchêne en alternance avec Baptiste Derez et Mateo Cichacki
Jérémie Dubois en alternance avec Thomas Le Hérit et Léo Delorme Régie son, lumière générale
Lisa Hours Voix off / Le Royal Velours Production

LA PRESSE EN PARLE

En somme, une utopie venue du passé et menée tambour battant à défaut que ne résonnent aujourd'hui ceux d'un nouveau renversement. La Ternasse (Eric Demey).

